

Intitulé de l'UE	Droit administratif I
Section(s)	- (5 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Aurélie DI TRAPANI Audrey HERNE	62.5	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit administratif	12.5h	Aurélie DI TRAPANI
Droit de l'environnement	25h	Audrey HERNE
Droit de l'urbanisme	25h	Mathieu PARRET

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit administratif : 10h de théorie, 2.5h d'exercices/laboratoires
Droit de l'environnement : 25h de théorie
Droit de l'urbanisme : 25h de théorie

Langue d'enseignement
Droit administratif : Français
Droit de l'environnement : Français
Droit de l'urbanisme : Français

Connaissances et compétences préalables
Cours de droit public

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation ◦ Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion. • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Situer son action dans le contexte des faits, des institutions socio-économiques et politiques et des publics

- concernés
- Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit
- Développer un esprit de synthèse
- S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
 - Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Objectifs de développement durable



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.
- 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Connaître et maîtriser les concepts de base liés à l'administration ainsi que les décisions de jurisprudence emblématiques de cette matière

Acquérir une vision générale des problématiques environnementales et urbanistiques via notamment l'analyse de décisions de jurisprudence;

Etre capable de résoudre des situations juridiques issues d'un problème environnemental et urbanistique à l'aide des textes législatifs pertinents ;

Etre capable d'exploiter les principaux textes juridiques applicables

Contenu de l'AA Droit administratif

Les sources du droit administratif

L'administration

L'administration et la protection de la vie privée

L'acte administratif unilatéral et la théorie de l'acte administratif

Contenu de l'AA Droit de l'environnement

1. Introduction - Historique

2. Définitions

3. Le droit de l'environnement, un droit fondamental

4. Les institutions compétentes (droit national et international)
5. Principes généraux du droit de l'environnement
6. Prévention (planification ; accès à l'information ; évaluation des incidences sur l'environnement ; autorisations environnementales)
7. Contentieux de l'environnement
8. Examen de certaines problématiques particulières (OGM, pollution des eaux, faune-flore)

Contenu de l'AA Droit de l'urbanisme

- Chapitre 1 Notions en droit de l'urbanisme
- Chapitre 2 Les dispositions générales
- Chapitre 3. : Les compétences et les acteurs
- Chapitre 4. : Modalités d'envoi et calcul des délais
- Chapitre 5. : La planification
- Chapitre 6. : Les schémas communaux
- Chapitre 7 : Les plans de secteur
- Chapitre 8 : Les permis et les certificats d'urbanisme
- Chapitre 9 : Infractions et sanctions
- Chapitre 10 : Expropriation

Méthodes d'enseignement

Droit administratif : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche avec TIC, étude de cas

Droit de l'environnement : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, étude de cas

Droit de l'urbanisme : cours magistral, approche par situation problème, approche avec TIC, étude de cas

Supports

Droit administratif : copies des présentations

Droit de l'environnement : syllabus, notes de cours

Droit de l'urbanisme : copies des présentations, notes de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Droit administratif

Goffaux, P. (sous la dir.), *Les grands arrêts du droit administratif*, Bruxelles, Larcier, 2021.

Renders, D., *Droit administratif général*, Bruxelles, Larcier, 2019.

Ressources bibliographiques de l'AA Droit de l'environnement

NEURAY, J.-F., Droit de l'environnement, Bruxelles, Editions Bruylant, 2005

NIBELLE, D., Le permis d'environnement en Région wallonne, Bruxelles, Editions Kluwer, 2008

NEURAY, J.-F., Droit de l'environnement, Bruxelles, Editions Bruylant, 2005

NIBELLE, D., Le permis d'environnement en Région wallonne, Bruxelles, Editions Kluwer, 2008

Ressources bibliographiques de l'AA Droit de l'urbanisme

Codt , adopté le 20 juillet 2016 et entré en vigueur le 1° juin 2017

F. HAUMONT, L'urbanisme – La Région wallonne, Larcier, 3e édition 2021

A. VANHUFFEL, B. HAVET, R.VINCENT, « L'Aménagement du territoire et l'urbanisme en Région wallonne », Anthemis, 2022

Évaluations et pondérations

Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Droit administratif : 20% Droit de l'environnement : 40% Droit de l'urbanisme : 40%
Langue(s) d'évaluation	Droit administratif : Français Droit de l'environnement : Français Droit de l'urbanisme : Français
Méthode d'évaluation de l'AA Droit administratif :	
Examen écrit en première et seconde session.	
Méthode d'évaluation de l'AA Droit de l'environnement :	
Evaluation écrite 100%.	
Deuxième session: idem	
Méthode d'évaluation de l'AA Droit de l'urbanisme :	
Première et seconde session : examen écrit 100%	

Année académique : **2023 - 2024**